

# AUTO ÉCOLE PONCET



**CHALON SUR SAÔNE  
SAINT MARCEL  
CHATENOY LE ROYAL**

[www.automotoecoleponcet.fr](http://www.automotoecoleponcet.fr)

## FORMATION THEORIQUE

La formule comprend :

- |   |      |
|---|------|
| ⇒ Forfait code (accès illimité pour une durée de 6 mois)                          | 150€ |
| ○ Puis 50€/mois supplémentaire  |      |
| ⇒ 1 Appli. Téléphone (code en salle) + 1 accès en code en ligne + 1 livre de code | 100€ |
| ⇒ Frais de dossier, de suivi logiciel, création dossier inscription ANTS          | 120€ |

-----  
370€

**350 €**

## OPTIONS HORS FORMULE :

Stage code 3 jours avec formateur en salle	190€
Redevance pour passage examen de code (tarif réglementé et obligatoire)	30€
Leçon de conduite supplémentaire (au-delà du minimum légal obligatoire)	44€
Frais d'accompagnement à l'examen du code à Mâcon (DYS/ sourds et malentendants)	50€

**Pas de tarif privilège applicable sur cette formule !**



**Conditions requises** : Le permis de conduire de la catégorie B permet la conduite de tous les véhicules de tourisme et des véhicules utilitaires dont le poids total en charge ne dépasse pas 3,5 tonnes.

Pour s'inscrire au permis B, il faut être âgé de 17 ans.

Le forfait code complet est destiné, principalement, aux personnes ayant perdu leur permis de conduire suite à invalidation ou à annulation.

**Programme de formation** :

- une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes de la signalisation, intersections et priorités, règles de circulation, autoroutes et routes à accès réglementé, tunnels routiers et autoroutiers, croisements – dépassements, arrêts- stationnement, visibilité - éclairage, conduite pratique, éco-conduite et véhicule, usagers vulnérables/partage de l'espace public et prise de conscience des risques et sanction-formation.

**Objectifs de la formation** :

- Connaître les thèmes de la signalisation, intersections et priorités, règles de circulation, autoroutes et routes à accès réglementé, tunnels routiers et autoroutiers, croisements – dépassements, arrêts- stationnement,
- visibilité - éclairage, conduite pratique, éco-conduite et véhicule, usagers vulnérables/partage de l'espace
- public et prise de conscience des risques et sanction-formation.

**Nos engagements** :

- Une formation de haut niveau pour votre sécurité et votre réussite : un suivi individualisé est effectué régulièrement.
- Un calendrier de formation adapté à votre rythme en phase théorique.
- Cours individuels ou collectifs (au choix) avec des formateurs agréés, compétents et régulièrement formés
- Des équipements adaptés intégrant les nouvelles technologies



## **FORMATION THEORIQUE :**

- Bureau de Chalon :

- ⇒ Lundi **14h à 19h.**
- ⇒ Mardi au vendredi : **de 10h à 12h et de 14h à 19h.**
- ⇒ Samedi **de 10h à 12h et de 13 h à 16h.**

- Bureau de Saint Marcel :

- ⇒ Lundi Fermé
- ⇒ Mardi, jeudi et vendredi **de 14h à 19h**
- ⇒ Mercredi **de 9h à 12h et 14 à 19h**
- ⇒ Samedi **de 8h à 12h et de 13h à 16h**

- Bureau de Chatenoy le Royal :

- ⇒ Lundi et jeudi : **Fermé**
- ⇒ Mardi au vendredi : **de 14h à 19h**
- ⇒ Samedi **de 10h à 12h et de 13h à 16h**

- Bureau de Chalon Niepce :

- ⇒ Lundi : **Fermé**
- ⇒ Mardi : **de 14h à 19h**
- ⇒ Mercredi, Jeudi, Vendredi : **de 9h à 12h et de 14h à 19h**
- ⇒ Samedi : **de 8h à 12h**

### **COURS DE CODE COLLECTIFS AVEC UN FORMATEUR**

**Bureaux de Chalon et St Marcel** : le mercredi de 14h à 16h et le samedi de 10h à 12h

**Bureau de Chatenoy Le Royal et Chalon Niepce** : le mercredi de 14h à 16h



**FORMATION PRATIQUE : (uniquement si la partie pratique est à repasser suite à invalidation ou annulation du permis de conduire)**

Les leçons de conduite ont lieu du lundi au vendredi de 08h à 19h et le samedi de 08h à 16h. Elles sont fixées selon vos disponibilités. Une formation simultanée entre la théorie et la pratique peut vous être proposée afin d'optimiser votre apprentissage.

**Documents nécessaires pour toute inscription :**

- 1 photo d'identité agréées ANTS (code numérique)
- Photocopie recto-verso de la carte d'identité
- ASSR 2 ( si moins de 21 ans)
- Attestation de Recensement ( à partir de 16 ans)
- Attestation Journée Du Citoyen (JDC) si moins 25 ans
- Jugement du tribunal ou REF 7 / REF 44 / 48 SI (si annulation ou invalidation)
- Photocopie de l'attestation de la journée du citoyen (si moins de 25 ans)
- Si mineur photocopie carte d'identité parent signataire
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'énergie ou avis d'imposition)
- Une attestation d'hébergement signée par hébergeur et hébergé + photocopie de la carte d'identité de l'hébergeur peuvent être demandées.
- 1 carnet de timbres

**Règlement :**

Le règlement se fait en 1 fois lors de l'inscription.

**N'hésitez pas à nous demander sur les différentes aides pour le financement de votre formation !**

Tarifs valable à partir du 01 février 2021

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez nous contacter par mail que vous trouverez sur notre site internet :

[www.automotoecoleponcet.fr](http://www.automotoecoleponcet.fr)

Les leçons de conduite si nécessaire seront à régler au fur et à mesure via facturation mensuelle. Toutes prestations impayées annulent de fait l'inscription aux examens. Les prix sont indiqués en TTC, sachant que nous sommes soumis à une TVA de 20%. Le « forfait code » de 50€ par mois s'entend à date anniversaire. Tout mois commencé est dû sans remboursement possible.

